

DEPARTEMENT DU GARD

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE**
Séance du 6 Juillet 2023
Délibération n°DEL-2023-50

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 30/06/2023

Date d'affichage : 30/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 Juillet à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Madame POREAU Sylvie, Madame GISSINGER Sylviane, Madame Amandine MARILLER, Monsieur JUSSEAUME Jérôme, Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur ALLAINE Franck,

Procurations : Monsieur LEVANTERI Vincent à Monsieur MISSOUR Gérald

Absents excusés : Monsieur GIRARD Jack, Madame ORNIA Katrine, Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame Monique MORGAT-BEULIN, Monsieur Didier AZNAR

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Bernard COMBA est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

Fixation des tarifs pour la cantine et la garderie à compter du 12 Août 2023

Après avoir entendu les rapporteurs dans leurs explications complémentaires et en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité**:

Article 1 : **ADOPTE** les tarifs ci-dessous :

CANTINE

-Repas Cantine : 4 €

-Repas Cantine dans le cadre d'un PAI : 1 €

-Repas Cantine/Inscription tardive :10 €

GARDERIE

-Garderie Matin ou Soir : 1 €

-Garderie Matin ou Soir/Inscription tardive : 5 €

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires pour l'application de cette augmentation notamment pour la régie des recettes

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le **13 Août 2023**

ID : 030-213002884-20230706-DEL_2023_50-DE

Article 3 : PRECISE : que ces tarifs seront applicables à compter du Samedi

Et ont signé les membres présents,
Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

**Le Maire,
Gérald MISSOUR**

